

ARRÊTÉ n°532/2026 du 29 septembre 2026

Modifiant l'arrêté n°496/2026 du 10 septembre 2026 comme suit :

AMPLIATIONS :

Commune de Punaauia	1
Intéressée	1
Police municipale	1
Gendarmerie	2
	5

Acte rendu exécutoire

Le Maire certifie sous sa responsabilité
que le présent acte a été

déposé
à la Subdivision
Administrative

le.....

et notifié

le 09 OCT. 2026.....

Le Maire,



Simplicio LISSANT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PUNAAUIA

- VU** la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU** le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- VU** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU** la délibération n° 85-1050/At du 24 juin 1985 portant réglementation générale sur la police de circulation routière ;
- VU** la délibération n° 87-112/APF du 22 octobre 1987 modifiée portant délimitation des agglomérations sur les routes classées territoriales dans les communes des îles de la Société ;
- VU** les articles L 2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales définissant les pouvoirs du maire en matière de police de la circulation ;
- VU** l'arrêté n°496/2026 du 10 septembre 2026 ;
- VU** la demande en date du 28 septembre 2026 ;

Considérant que les travaux à réaliser par la société **HEITIRAUTEA** dans l'emprise de la route nécessitent de réglementer provisoirement la circulation pour assurer la sécurité du chantier et celle des usagers ;

ARRÊTE

Article 1 L'article 1 de l'arrêté n°496 du 10 septembre 2026 est modifié comme suit :

La société **HEITIRAUTEA** procèdera au remplacement des tampons EU, du 1^{er} octobre 2026 au 30 octobre 2026 de 20h30 à 04h00, à l'exclusion des samedis et dimanches, des jours fériés et des jours où sont prévus des événements festifs autorisés par la Commune.

Article 2

Les autres dispositions restent inchangées.



 Simplicio LISSANT

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : ville@punaauia.pf — www.punaauia.pf

